

Les jardins de COHONS labellisés

C'est officiel depuis jeudi. La Direction régionale des affaires culturelles a remis vendredi les arrêtés de labellisation Jardin remarquable de France des sites de Sillière et de Vergentière de COHONS.



Alain GELOT (au centre) a remis les arrêtés à Robert SAUVEGRAIN et Sylvie BAUDOT.

L'arrêté du préfet de Région est arrivé plus rapidement qu'espéré. En date de jeudi, cet arrêté a été signé par le préfet de Région officialisant la labellisation en Jardin remarquable de France des sites de Sillière et de Vergentière de COHONS (notre édition de vendredi).

La Direction régionale des affaires culturelles (Drac) a dépêché Alain GELOT, correspondant régional des Jardins remarquables de France pour remettre le précieux sésame qui ouvre les portes à une augmentation de visiteurs de ces jardins labellisés "Jardin remarquable de France". « L'intérêt d'être labellisé est d'accueillir ces personnes qui visitent ces jardins. C'est prisé. J'en suis ravi », commentait vendredi Robert SAUVEGRAIN propriétaire du jardin de Sillière. La plaque qui sera apposée à l'entrée des deux jardins de COHONS mais et surtout leur inscription dans le site internet dédié permet à

bon nombre de passionnés de faire plusieurs centaines de kilomètres afin de découvrir ces lieux enchanteurs. Robert SAUVEGRAIN et sa famille ne compte plus le temps passé à bichonner, il n'y a pas d'autres termes, ce jardin qui a su conserver l'ensemble des éléments d'ornementation du 17^{ème} et 19^{ème} siècle.

Pour la commune de COHONS, qui gère le jardin de Vergentière, c'est un formidable coup de chapeau qui est envoyé pour tous ceux qui œuvrent au quotidien à redorer le lustre de ce site de 18 hectares.

Et selon Alain GELOT, COHONS serait la première commune de France à avoir deux jardins labellisés. Il reste maintenant à poursuivre les efforts puisque ce label est attribué pour une période de cinq ans.